

## Communiqué TUV 2019

Relatif au démarrage du contrôle des vignettes de la Taxe Unique sur les véhicules (TUV) pour l'année 2019

Le Ministre du Budget rappelle à tous les détenteurs de véhicules à moteur (les voitures automobiles, les camions, les camionnettes, les tracteurs ainsi que les motocyclettes) que conformément au communiqué de lancement, la campagne de vente libre des vignettes de la Taxe unique sur les Véhicules (TUV) pour l'année 2019 lancée sur l'ensemble du territoire national le 07 Juin 2019, se poursuit jusqu'au 30 septembre 2019, délai réglementaire.

Passé ce délai, tout achat de la vignette sera majoré d'une pénalité de 25 % de sa valeur faciale.

Il rappelle également que l'achat des vignettes se fait uniquement via :

- Les Banques partenaires ;  
Le Crédit Rural de Guinée
- Par Orange Money et MTN Mobile Money.

Le Ministre du Budget profite de l'occasion pour informer les détenteurs d'engins roulants que la campagne de contrôle sur les différents axes routiers se fera en collaboration avec la Direction Centrale de la Police Routière à partir du 03 octobre 2019 sur toute l'étendue du territoire national.

Le Ministre du Budget sait compter sur le civisme de chacun et de tous.

Ismaël DIOUBATE